

Animations sportives vacances d'hiver 2017



Pour les
10/16 ans

TICKETS SPORT

www.ocspac.com



clôture des inscriptions le jeudi 09 Février 2017

MODE D'EMPLOI

1- Réserver au **06.98.57.76.14** du lundi au vendredi sur répondeur

2- Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à :
OCSPAC - BP 25054 - 35250 – Saint Aubin d'Aubigné

3- Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement

Fournir le pique nique du midi

Pour toutes les journées sportives, **une tenue de sport est obligatoire**
(des vestiaires sont à disposition pour se changer)

Activités en salle: chaussures propres obligatoires (prévoir une 2ème paire)

Patinoire: gants obligatoires + chaussettes hautes

Badminton : matériel personnel si possible (sinon prêt d'une raquette)

Piscine : maillot de bain obligatoire

Les horaires de ramassage de car seront affichés en mairie le **vendredi 10 Février 2017**

Clôture des inscriptions le jeudi 09 Février 2017

✂ -----

Partie à découper et à retourner avec le règlement à l'ordre de l'OCSPAC

à : **OCSPAC – BP 25054 – 35250 St-Aubin-d'Aubigné.**

Je soussigné(e) M./Mme* ----- Commune de* -----

Téléphone : __ / __ / __ / __ / __ Téléphone en cas d'urgence* : __ / __ / __ / __ / __

Inscrit ma fille/mon fils : ----- date de naissance : ____ / ____ / ____

aux activités suivantes* :

Gym Parkour badminton soccer bowling laser game piscine Aquatis

tir à l'arc/sports de combat patinoire futsal/handball/basket-ball escalade

Je verse la somme de ----- € (chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature* :

Mail** :

*à remplir obligatoirement

** seulement si nous n'avons pas votre adresse ou si changement

Du 13 au 24
Février 2017

TICKETS SPORT

Pour les
10/16 ans

Lundi 13 Février

St Aubin d'Aubigné



GYM PARKOUR

Passage d'obstacles
(activité encadrée par un spécialiste)

9,90 €

Mardi 14 Février

St Aubin d'Aubigné

Tournoi de **Badminton**

organisé avec le Conseil Départemental



4,10 €

Mercredi 15 Février

La Mézière



Soccer à Cap Malo

(toute la journée)

12,30 €

Jeudi 16 Février

Montreuil s/Ille

Bowling Center à la Mézière
jeux en salle le matin



12,30 €

Vendredi 17 Février

St Aubin d'Aubigné

Laser Game Evolution à Cesson Sévigné
handball et badminton le matin

12,30 €

Lundi 20 Février

Sens le matin

Piscine Aquatis à Fougères
Gym trampo le matin



9,90 €

Mardi 21 Février

St Aubin d'Aubigné



Tir à l'arc organisé par le Conseil Départemental

Judo-self défense-Jujitsu

(activité encadrée par un Brevet d'état)



9,90 €

Mercredi 22 Février

Montreuil sur Ille



Patinoire Le Blizz à Rennes

jeux en salle le matin

12,30 €

Jeudi 23 Février

Montreuil sur Ille

TOURNOI MULTISPORTS pour les plus sportifs

Futsal



Handball



Basket Ball



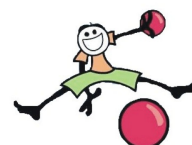
4,10 €

Vendredi 24 Février

Montreuil s/Ille



Escalade en salle à Dol de Bretagne
dodgeball le matin



12,30 €

REGLEMENT DES TICKETS SPORT

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'utilisation des tickets sport et animations diverses de l'OCSPAC ainsi que les règles de comportement au sein des différentes activités.

Tout participant aux « tickets sport » et autres animations reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il s'engage à respecter du fait de son inscription ou de toute relation contractuelle.

Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 48 heures avant le début de l'activité souhaitée.

L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC.

Les absences donneront lieu à un remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical.

L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

Transport

Le transport des inscrits est assuré par un car selon un trajet et des horaires affichés dans les mairies.

En cas d'inscription tardive ou hors délais, le transport est à la charge des parents.

Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter du ramassage sur son lieu de départ et jusqu'à son retour sur ce même lieu. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.

Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée (tenue de sport), un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances.

Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits.

Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux.

En cas de non respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité :

Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur.

La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire...).

L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée.

La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

Activités nautiques

Lorsque vous inscrivez votre enfant à une activité nautique (piscine, voile, canoé...), vous reconnaissez implicitement que votre enfant **sait nager** et donc apte à la pratique de l'animation choisie